



Prélèvement avant avertissement

Par **Maryodil**, le **22/03/2009** à **19:12**

Bonjour

Ayant opté pour la facture par mail notre opérateur internet nous fait parvenir un mail le 15 mars à 21h57 (donc je le vois le 16 mars au matin) nous informant que nous allons être prélevé le 13 mars

J'ai appelé leur service pour signaler la chose leur réponse : vous avez été prélevé la somme était sur votre compte de quoi vous vous plaignez ??? et vlan on m'a raccroché au nez.

Je vais écrire au service client

Il doit bien y avoir un article de loi qui dit que l'on peut prélever un client que si on l'a averti AVANT ??

Pouvez vous me le confirmer en me donnant les références de l'article afin que ma lettre ne soit "peut être" pas mise à la poubelle

Merci à vous

Cordialement.